

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16/03/2026

Date d'affichage
27/03/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 21
Présents : 21
Votants : 21

L'an deux mil dix vingt six

*Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : Néant

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Néant

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°20-03-2026 – Création de la commission municipale « marché à procédure adaptée » et élection des membres

Dans le cadre de la gestion des deniers publics, la commune est régulièrement amenée à conclure des marchés de travaux, de fournitures ou de services. En dessous des seuils européens dont les montants à ce jour sont précisés ci-après, la commune utilise la **Procédure Adaptée (MAPA)**.

Type de marché,	Seuil 2026-2027 (HT)
Fournitures et Services (pour les collectivités territoriales)	216 000 €
Travaux	5 404 000 €
Contrats de concession	5 404 000 €

Bien que le Maire dispose d'une délégation du Conseil Municipal pour signer les marchés, il est proposé de créer une commission ad hoc pour :

- **Sécuriser** juridiquement les procédures.
- **Analyser** les offres de manière collégiale.
- **Garantir la transparence** vis-à-vis des administrés et des entreprises soumissionnaires.

En vertu de l'article **L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée. Contrairement à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui est obligatoire pour les procédures formalisées, la "Commission MAPA" est une création volontaire dont le Conseil fixe librement les règles de fonctionnement.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité

Créé une commission municipale **Marché A Procédure Adaptée**
Précise que celle-ci sera composée d'un maximum de 6 titulaires et 4 suppléants

Monsieur le Maire, après constatation de la création de la commission MAPA, invite les membres du conseil qui souhaite y participer à se faire connaître.

Il rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Se sont présentés en qualité de titulaires à cette commission : Stéphane Rochelle, Guy Le Gonidec, Morgane Anger, Aline Guiblin, Roselyne Berthelot, Nathalie Bondiguel

Se sont présentés en qualité de suppléants à cette commission : Régis Crocq, Rachel Jeuland, Sylvain Lohier, Albert Isambard.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constata qu'une seule candidature a été déposée pour chacun des postes à pourvoir

Désigne Stéphane Rochelle, Guy Le Gonidec, Morgane Anger, Aline Guiblin, Roselyne Berthelot, Nathalie Bondiguel qualité de membres titulaires de la commission MAPA et Régis Crocq, Rachel Jeuland, Sylvain Lohier, Albert Isambard en qualité de membres suppléants

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN



Le Maire

Pascal HERVÉ

